



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 30 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

S'unir pour une meilleure gouvernance de l'eau

Madame Virginie Darpheuille, Préfète de la Creuse, a signé aujourd'hui un arrêté portant sur la création du Syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable de la Creuse (SMPIEP 23).

La gestion des ressources en eau est un défi majeur dans un département qui a pris un retard significatif dans la mise à niveau de ses équipements. Victimes d'un mode de gestion éclatée, au travers de 86 Unités de Gestion de l'Eau (UGE) alimentées par 501 captages, les infrastructures creusoises d'alimentation et de traitement souffrent d'un vieillissement global.

Mutualiser les ressources pour réaliser des travaux d'envergure

Le coût d'investissement, de maintenance et de renouvellement des équipements se heurte à la faiblesse des ressources en raison de la démographie et de l'hyper-ruralité, et nécessite donc une structuration institutionnelle permettant de renforcer les capacités d'ingénierie grâce à la mutualisation des ressources.

Depuis un an, les services de l'Etat ont donc multiplié les rencontres avec les élus locaux et les acteurs de ce secteur pour faire avancer les réflexions sur la gouvernance en matière d'interconnexion des réseaux d'eau potable. La solution de créer un syndicat "supra" porté par cinq UGE regroupant plus de la moitié de la population creusoise (dont la communauté d'agglomération du Grand Guéret), a finalement émergé.

La capacité de ce nouveau syndicat à réaliser des investissements et des travaux de plus grande envergure devra inciter d'autres UGE à le rejoindre à l'avenir. La mutualisation des ressources, notamment à travers les financements examinés collégalement au sein d'un comité des financeurs, est essentielle pour la mise à niveau des équipements.

Un outil de résilience face au changement climatique

Pour rappel depuis 2019, la vulnérabilité du département à la sécheresse se confirme. L'ensemble des signaux d'alerte concernant la situation hydrologique a dépassé les seuils historiques : déficit hydrique, débits d'étiage des cours d'eau, niveau de sécheresse des sols, mais aussi niveau des eaux souterraines.

Le contexte de changement climatique, que plus personne ne peut nier, met en évidence la fragilité de la Creuse vis-à-vis de la disponibilité en eau et invite à apporter des réponses rapides. Le département a ainsi été placé en vigilance dès le 9 mars dernier.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse